

Commune de Moulineaux

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Présents : M. AUBOURG Yves, Mme BAUDART Marie-Édith, M. DOREE Claude, Mme DUBOIS Virginie, Mme GUILLORY Christelle, M. LE GOFF Frédérick, Mme LENOIR Nathanaëlle, M. MARECAL David, M. QUIBEL Benjamin, Mme SAUVAGE Sophie, M. TAVARES Fernando, M. CHOPART Frédéric, M. AGASSE Mickaël, Mme MENARD Joy, Mme ARROUET Catherine.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mr MARECAL

DE 26112020-1 / Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant le vote du budget primitif 2021.

Montant ouvert au budget de l'exercice 2020 : 213 000 euros

Donc 213 000 *25%

Chapitre 21 : 53 250 euros

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le budget primitif 2021.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 comme décrit ci-dessus.

DE 26112020-2 /Convention de mise à disposition d'équipement de protections et de produits sanitaires en lien avec une épidémie ou pour sa prévention sur le Territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, la Métropole agit au plus près de l'ensemble des communes du territoire pour lutter contre la propagation du virus.

La Métropole a ainsi proposé aux communes qui le souhaitent, d'organiser une commande groupée de masques, refacturés par la suite en fonction des subventions perçues.

Ces achats groupés ont été fait en juin et peuvent prétendre à un financement de l'Etat à hauteur de 50%, plafonné à un prix de référence de 0,84 euros.

La Métropole propose aux communes membres qui le souhaitent de faire, pour leur compte, l'achat de d'équipements de protections et de produits sanitaires en lien avec cette épidémie. Ces acquisitions leurs seront facturés à prix coutant.

La Métropole propose donc le signature d'une convention de mise à disposition de ces équipements et produits.

- **Objet :**

- 1- Définir la refacturation des masques délivrés aux communes avant le 30 juin (pour info 0.84 euros TTC pour les masques à usage unique et 2 euros TTC pour les masques réutilisables).
- 2- Définir les engagements respectifs de la Métropole et des communes pour l'acquisition de fournitures, accessoires d'équipement de protection et de produits sanitaires

Gants, masques chirurgicaux, lavables et à fenêtre transparente, visière, gels hydro alcooliques, sprays et lingettes désinfectants virucides.

- **Durée :**

1 an renouvelable 3 fois.

- **Dispositions financières :**

Un mémoire est établi semestriellement.

Dans l'hypothèse où la Métropole obtient des financements quant à l'acquisition de ces équipements, ceux-ci seront répercutés lors de la refacturation aux communes comme suit :

$$\frac{\text{Montant du financement X Montant de l'équipement fourni à la commune}}{\text{Montant total des équipements subventionnés.}}$$

Cette participation des financeurs apparait alors en déduction sur le mémoire.

La Métropole Rouen Normandie passera commande auprès de ses fournisseurs tous les 15 jours, soit le 1er et 15 de chaque mois.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer cette convention qui accepte à l'unanimité.

DE 26112020-3 /Renouvellement de la convention déchets verts entre Moulineaux et La Bouille

Moulineaux possède un site dédié aux déchets verts que La bouille utilise.

Une convention a été établie mais il convient de la renouveler. L'échéance annuelle est de 400 euros et est payable au 31 janvier de chaque année.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention.

Mr LE GOFF :

Proposition de bons d'achat de fin d'année pour les habitants de Moulineaux de 65 ans et plus

Avec la crise sanitaire, plusieurs évènements festifs consacrés aux aînés non pas eu lieu.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande l'avis au conseil municipal quant à la mise en place cette année de **bons d'achats** nominatifs (Intermarché ou HyperU) pour les personnes âgées de 65 ans et plus, pour une valeur de 50 euros.

Monsieur le Maire propose que ces bons d'achat soient retirés à la Mairie en même temps que les colis de Noël.

Après avoir procédé à un vote à main levée avec 1 abstention, 11 votes contre et 4 votes pour, il est décidé de ne pas mettre en place ce système de bons d'achat. Les colis de Noël seront disponibles pour une partie en mairie et certains seront distribués le 17 décembre pour les aînés ne pouvant se déplacer.

Questions diverses

Mr LE GOFF :

- Fait lecture d'un courrier émanant des Collectivités Forestières Normandes nous proposant la désignation d'un élu référent bois et forêt au sein du conseil municipal. Monsieur MARECAL est désigné élu référent.
- Informe le conseil municipal que le coût total des dépenses de la collectivités liées à l'épidémie de COVID19 est de 14 474 euros (produits désinfectants, virucides équipements de protection, annulation des locations de la salle des fêtes, gratuité des loyers pour le cabinet de chiropracteur et sophrologie, surcoût de facturation de la société Convivio pour les repas de cantine).

- Le budget de la commune se porte bien malgré tout. En dépense de fonctionnement nous avons moins dépensé que prévu, suite à l'épidémie de COVID19 notamment au compte fêtes et cérémonies. Nous avons donc réalisé une économie de à ce jour DE 172 882 euros. En recettes de fonctionnement, il nous manque à ce jour 50 959 euros, la COVID19 étant toujours en cause puisque, il n'y eu pour ainsi dire aucune recette concernant la location de la salle des fêtes. Cependant nous n'avons pas encore perçu toutes les dotations de l'Etat qui sont versées en fin, voir en début d'année.
- Le conseil municipal des enfants à recueilli 11 candidats soit 5 filles et 6 garçons et donc éventuellement 4 suppléants. L'élection aura lieu le 6 décembre.
- A partir du 4 janvier deux infirmières libérales exerceront au 395 rue du Ltd Jacques Hergault sur rendez-vous pour les soins à domicile. Une permanence sans rendez-vous aura lieu de 7h à 8h au cabinet.
- Au vu de la situation épidémique, le repas de Noël des agents communaux et des élus n'aura pas lieu cette année.
- La subvention concernant l'Armada est en cours de versement par la Métropole.

Mme ARROUET :

- Le prochain journal « Les Sources de Moulineaux » sortira la 3^{ème} semaine de janvier. Les articles sont à déposer au plus tard le 7 janvier. Mme DUBOIS Virginie reprendra la rédaction du journal pour les prochaines parutions.

Mr QUIBEL :

- A partir de 2021 les compteurs gaz ne seront plus déployés pour les nouvelles constructions individuelles. Pour les autres (collectifs), l'échéance est en 2024.

Mr DOREE :

- Monsieur DOREE Président du club ASBM demande l'autorisation d'utiliser les terrains de football et les vestiaires à partir de mercredi 2 décembre jusqu'au 16 décembre. Monsieur le Maire émet avis favorable. Seules les douches resteront inutilisables au vu de l'épidémie de COVID19.

Mr AGASSE :

- Problème avec un arbre sur le terrain du GPMR, allée des sources. Monsieur le Maire précise qu'un courrier a déjà été envoyé. Mr AGASSE propose que des règles de stationnements soient mises en place au niveau du nouveau parking se trouvant à proximité du distributeur à pain.

Mr MARECAL :

- Des devis espaces verts travaux sont actuellement en cours notamment pour la réfection du mur du cimetière.

Fin de séance : 20h00

